

REUNION DU 5 MARS 2015

L'an deux mille quinze, le cinq mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de JUVARDEIL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. BARBOT Henri, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : *Le 26 février 2015*

Présents : M. DESLANDES, Mme FOUCHER, M. FOULONNEAU, M. LETHIELLEUX Clément, Mme ALLARD, Mme BERNIER, M. BOURGEAU, M. BARBOT Pierrick, Mme PLANCHENAULT, Mme BRUNET, Mme PITON, M. LETHIELLEUX Jean-Michel.

Absents excusés : M. FREULON, M. BEDOUT

Le Conseil a choisi pour secrétaire : Mme BERNIER Patricia

DÉLIBÉRATIONS

BUDGET COMMUNAL

a) COMPTE DE GESTION 2014

Le Conseil vote le compte de gestion dressé par Madame BIRE Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

b) COMPTE ADMINISTRATIF 2014

le Conseil Municipal examine le compte administratif 2014 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses : 449 588.40 €

Recettes : 563 484.82 €

Résultat de l'exercice : 113 896.42 €

Résultat antérieur de l'exercice : 294 419 €

Excédent de clôture : 408 315,42 €

Investissement

Dépenses : 130 698.11 €

Recettes : 218 960.01 €

Résultat de l'exercice : 88 261.90 €

Résultat antérieur de l'exercice : 145 043.51 €

Résultat de clôture : 233 305.41 €

Restes à réaliser : 181 480,00 €

Hors de la présence de M. BARBOT Henri, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2014

b) AFFECTATION DES RESULTATS

Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de clôture de

233 305.41 euros en section d'investissement

408 315.42 euros en section de fonctionnement

soit un résultat de 641 620.83 euros

Considérant pour mémoire que le montant du virement à la section d'investissement (ligne 023) prévu au budget de l'exercice arrêté est de 303 349 €.

Le solde des restes à réaliser en investissement s'élève à 181 480 €

Le Conseil Municipal DÉCIDE :

D'AFFECTER 181 480 € au compte 1068 du budget 2015

D'INSCRIRE : 233 305.41 € au 001 résultat d'investissement reporté

226 835.42 € au 002 Résultat de fonctionnement reporté.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DE L'ANNEE 2015

Vu le résultat de clôture de l'année 2014

Vu les projets 2015

La commission des finances propose de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2015.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré DECIDE de ne pas augmenter le produit fiscal et de voter les taux d'imposition de l'année 2015 des trois taxes directes locales ci-dessous :

Taxe d'habitation : 15.34 %
 Taxe Foncière (Bâti) : 22.25 %
 Taxe Foncière (Non Bâti) : 43.31 %

BUDGET PRIMITIF 2015

En recettes et en dépenses le budget s'équilibre à
 797 446 € pour la section de fonctionnement
 et à 818 605 € pour la section d'investissement

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT ANJOU groupement de commandes voirie

Monsieur FOULONNEAU Adjoint au Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs communes ont souhaité constituer un groupement de commandes avec la Communauté de Communes pour la réalisation des travaux d'entretien de leur voirie communale.

Il présente le projet de convention constitutive du groupement de commandes entre la Communauté de Communes du Haut-Anjou et les communes membres volontaires (Brissarthe, Champigné, Chemiré-sur-Sarthe, Cherré, Contigné, Juvardeil, Sœurdrès) ainsi que son annexe financière, dont le coordonnateur serait la Communauté de Communes du Haut-Anjou.

| Collectivité | Montant des participations | | |
|--------------------------------------|----------------------------|------------------|---------------------------------|
| | Fonctionnement (TTC) | Investissement | |
| BRISSARTHE | Emplois partiels | 6 501 € | |
| CHAMPIGNÉ | Emplois partiels | 8 579 € | |
| | Curage | 3 607 € | |
| CHEMIRÉ-SUR-SARTHE | Elagage | 240 € | |
| CHERRÉ | Elagage | 1260 € | |
| CONTIGNÉ | Elagage | 792 € | |
| | Emplois partiels | 2 208 € | |
| JUVARDEIL | Fauchage, élagage | 1 026 € | |
| | Emplois partiels | 7 214 € | |
| | Curage | 1 114 € | |
| SCEURDRES | Elagage | 1 260 € | |
| | Emplois partiels | 6 301 € | |
| Communauté de Communes du Haut-Anjou | Fauchage, élagage | 46 507 € | H.T. 117 600 € TTC 141 200 € |
| | Emplois partiels | 85 302 € | |
| | Curage | 33 698 € | |
| TOTAL : | | 205 609 € | 141 200 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents :

- Approuve les termes du projet de convention constitutive du groupement de commandes, constitué des communes de Brissarthe, Champigné, Chemiré-sur-Sarthe, Cherré, Contigné, Juvardeil, Sœurdrès et de la Communauté de Communes du Haut-Anjou, pour l'entretien de la voirie communale et intercommunale.

- Désigne la Communauté de Communes du Haut-Anjou représentée par sa Présidente, comme coordonnateur du groupement de commandes qui sera chargé de lancer la procédure d'appel d'offres selon la procédure adaptée ;
- Autorise Madame la Présidente de la Communauté de Communes du Haut-Anjou ou son représentant à signer les marchés publics correspondants au nom de l'ensemble des membres du groupement ;
- Les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'année 2015 aux articles 615232 du budget général de la Commune pour le montant indiqué dans l'annexe financière ;
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou à son représentant, pour signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

LOCATION LOGEMENT COMMUNAL SIS SENTIER DE LA POITEVINIERE

Monsieur DESLANDES Maire Adjoint informe le Conseil, que les travaux de construction du logement communal sis 10, sentier de la Poitevineière s'achèvent, la pré-réception est prévue le 11 mars prochain, la réception le 25 mars et la remise des clés le 15 avril 2015.

Il précise qu'un seul dossier de demande a été reçu en Mairie, celui de Monsieur COCHARD Jérôme et Mme LOUIS-FRANCOIS Elise.

Le Conseil Municipal DECIDE de louer à Monsieur COCHARD Jérôme et Mme LOUIS-FRANCOIS Elise à compter du 1^{er} mai 2015, le logement neuf sis 10, sentier de la Poitevineière, comprenant : Entrée - Séjour – Cuisine – 2 Chambres – Salle de bain, WC, Cellier et un garage.

La location mensuelle de la maison avec jardin est fixée à 450 €, sans chauffage.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs au Maire ou à un des adjoints pour signer le bail à conclure avec Monsieur COCHARD Jérôme et Mme LOUIS-FRANCOIS Elise.

SIEML CONVENTION « MISSION CONSEILS EN ENERGIES »

Monsieur DESLANDES Maire Adjoint, indique que le Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine et Loire (SIEML) exerce la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité et de gaz.

La loi du 10 février 2000 autorise les Etablissements Publics de Coopération intercommunale compétents en matière de distribution publique de l'énergie, de réaliser ou de faire réaliser des actions tendant à maîtriser la demande d'énergie.

Le SIEML a décidé de mettre en place une Mission de Conseils en Energies.

Ce dernier propose la réalisation d'un audit énergétique comprenant une expertise de base, une expertise complémentaire « étude de faisabilité rénovation du bâti », une expertise complémentaire « études de faisabilité mufti-énergies ».

La Commission « Patrimoine bâti et urbanisme » souhaite mener ce type d'étude sur le bâtiment de la Mairie, l'Ecole et la Bibliothèque, pour conforter le volet thermique du projet de réhabilitation.

M. DESLANDES Maire Adjoint indique que le bureau d'études retenu pour effectuer la prestation est EDEL pour un montant de prestation de 4 524.00 € TTC avec un délai contractuel maximal de réalisation de la prestation de 15 semaines. Le montant de la participation demandée est de 20% soit 1 085,80 €.

M. le Maire propose aux membres du conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer la convention correspondante.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- AUTORISE M. le Maire ou un de ses représentants à signer la convention correspondante ainsi que tous documents s'y réfèrent.

MAISON 6 PLACE DE LA MAIRIE TRAVAUX DE CHARPENTE ET COUVERTURE

Le Conseil Municipal après vote décide de réaliser une couverture en ardoise à la place de la couverture tuile existante.

BUDGET ASSAINISSEMENT

a) COMPTE DE GESTION 2014

Le Conseil vote le compte de gestion dressé par Madame BIRE Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

b) COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Le Conseil Municipal examine le compte administratif 2014 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses : 33 665.85 €
Recettes : 54 800.60 €
Résultat de l'exercice : 21 134.75 €
Résultat antérieur de l'exercice : 0 €

Excédent de clôture : 21 134.75 €

Investissement

Dépenses : 10 829.19 €
Recettes : 45 484.09 €
Résultat de l'exercice : 34 654.90 €
Résultat antérieur de l'exercice : - 29 114.84 €

Excédent de clôture : 5 540.06 €

Restes à réaliser : 20 000 €

Hors de la présence de M. BARBOT Henri Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif Assainissement 2014.

a) AFFECTATION DES RESULTATS

Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de clôture de :

5 540,06 euros en section d'investissement

21 134,75 euros en section de fonctionnement

soit un résultat de 26 674,81 euros.

Le solde des restes à réaliser en investissement s'élève à 20 000 €

Le Conseil Municipal décide :

- d'affecter 20 000,00 € au compte 1068 du budget de l'exercice 2015 ;

- d'inscrire au budget de l'exercice 2015 :

001 Résultat d'investissement reporté 5 540,06 euros

002 Résultat de fonctionnement reporté 1 134,75 euros.

b) BUDGET PRIMITIF 2015

En recettes et en dépenses le budget s'équilibre à

54 234 € pour la section de fonctionnement

et à 125 850 € pour la section d'investissement

BUDGET CAISSE DES ECOLES

c) COMPTE DE GESTION 2014

Le Conseil vote le compte de gestion dressé par Madame BIRE Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

b) COMPTE ADMINISTRATIF 2014

le Conseil d'Administration examine le compte administratif 2014 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses : 28 883.43 €
Recettes : 33 671.00 €
Résultat de l'exercice : 4 787.57 €
Résultat antérieur de l'exercice : 441,61 €
Excédent de clôture : 5 229.18 €

Investissement

Dépenses : 0 €
Recettes : 4 581.99 €
Résultat de l'exercice : 4 581.99 €

Résultat antérieur de l'exercice : 14 869,01 €

Excédent de clôture : 19 451,00 €

Restes à réaliser : 0 €

Hors de la présence de M. BARBOT Président, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le compte administratif de la Caisse des Ecoles 2014

c) AFFECTATION DES RESULTATS

Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de clôture de
19 451,00 euros en section d'investissement
5 229,18 euros en section de fonctionnement
soit un résultat de 24 680,18 euros

Considérant pour mémoire que le montant du virement à la section d'investissement (ligne 023) prévu au budget de l'exercice arrêté est de 0 €

Le solde des restes à réaliser en investissement s'élève à 0 €

Le Conseil d'Administration décide d'inscrire au budget de l'exercice 2015 :

001 Résultat d'investissement reporté 19 451,00 euros

002 Résultat de fonctionnement reporté 5 229,18 euros.

e) BUDGET PRIMITIF 2015

En recettes et en dépenses le budget s'équilibre à
32 547 € pour la section de fonctionnement
et à 23 982 € pour la section d'investissement

BUDGET LOTISSEMENT « POITEVINIERE »

a) COMPTE DE GESTION 2014

Le Conseil vote le compte de gestion dressé par Madame BIRE Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

b) COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Le Conseil Municipal examine le compte administratif 2014 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses : 326 834,10 €

Recettes : 326 834,10 €

Résultat de l'exercice : 0,00 €

Résultat antérieur de l'exercice : 0,00 €

Excédent de clôture : 0,00 €

Investissement

Dépenses : 221 910,80 €

Recettes : 232 832,45 €

Résultat de l'exercice : 10 921,65 €

Résultat antérieur de l'exercice : -232 832,45 €

Résultat de clôture : - 221 910,80 €

Restes à réaliser : Néant €

Hors de la présence de M. BARBOT Henri, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du Lotissement de la Poitevinière 2014.

c) BUDGET PRIMITIF 2015

En recettes et en dépenses le budget s'équilibre à
306 416 € pour la section de fonctionnement
et à 478 327 € pour la section d'investissement

INFORMATIONS

QUESTIONS DIVERSES

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Le Conseil Municipal décide de renoncer à exercer son droit de préemption sur l'immeuble sis 2, Grande Rue cadastré section E n° 866 et n° 867.

SIÉML ADHESION COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAUMUR LOIRE

VU l'article L. 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les arrêtés de Monsieur le Préfet de Maine et Loire des 5 juin 1997, 18 novembre 2004, 10 septembre 2007, 10 avril 2008, 4 novembre 2008, 12 mai 2009, 6 juillet 2009, 24 septembre 2009 et 5 février 2010, 12 juin 2012, 1^{er} février 2013 et 18 février 2014 acceptant les statuts du Syndicat et ses modifications,

VU la délibération du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine et Loire du 9 mai 2007 approuvant les modifications des statuts du Syndicat et celle du 15 octobre 2013 autorisant la modification des statuts du SIÉML pour lui donner la compétence relative à la création et l'entretien des infrastructures de charges nécessaires à l'usage des véhicules électriques,

VU la délibération de la communauté d'agglomération de Saumur Loire Développement du 11 décembre 2014 demandant le transfert de sa compétence « éclairage public » au profit du SIÉML,

VU la délibération du Comité Syndical du SIÉML du 3 février 2015 donnant un avis favorable à ce transfert,

Le Conseil Municipal de JUVARDEIL en date du 5 mars 2015, donne un avis favorable à l'adhésion au SIÉML de la communauté d'agglomération Saumur Loire Développement, au titre de la compétence optionnelle de « l'éclairage public ».